

LE COMMERCE CANADA-SÉNÉGAL

CADRE JURIDIQUE

Les relations commerciales entre le Canada et le Sénégal sont basées essentiellement sur les règles du GATT, auquel les deux pays adhèrent. Le Canada et le Sénégal s'échangent ainsi le traitement de la nation la plus favorisée. Le Sénégal bénéficie également du système canadien de préférences généralisées. Il n'existe pas d'accord commercial bilatéral entre le Canada et le Sénégal. Les deux pays ont signé un accord de garantie des investissements en janvier 1979.

NIVEAU DES ÉCHANGES

Les échanges commerciaux entre le Canada et le Sénégal sont inférieurs à 20 millions \$ par année et sont constitués essentiellement d'exportations de biens canadiens, dont une bonne partie découle d'interventions dans le cadre du programme de coopération au développement. Les exportations du Sénégal à destination du Canada sont généralement inférieures à 1 million \$.

Les principaux produits canadiens exportés vers le Sénégal au cours des trois dernières années sont: les équipements de transport (4 millions \$), la poudre de lait (2,7 millions \$), le soufre (38,1 millions \$), le blé (6,4 millions \$), la fibre d'amiante (0,6 million \$) et les équipements de forage (9,9 millions \$).

Le Canada exporte aussi des services vers le Sénégal. Au cours des deux dernières années, ces exportations de services ont atteint 12 millions \$ et ont découlé d'activités financées soit par des organismes multilatéraux, en particulier la Banque mondiale, soit par l'Agence canadienne de développement international. Les sociétés canadiennes présentement actives au Sénégal sont relativement peu nombreuses et représentent surtout le secteur des services.

PERSPECTIVES

Le VII^e Plan de développement sénégalais (1985-1989) accorde la priorité à des secteurs qui correspondent généralement à la capacité de production et d'exportation des firmes canadiennes. Notons à cet égard, les secteurs des transports et communications, de l'agriculture, de l'énergie, du développement industriel et de la formation. Les possibilités de financement constituent toutefois un préalable important à la réalisation d'activités dans ces secteurs.